

Communiqué de presse

11 Septembre 2019

# Pacte National pour les Investissements Stratégiques

## Etat des lieux, un an après la publication du rapport du Comité stratégique

Depuis la publication du rapport du Comité stratégique le 11 septembre 2018, le Pacte National pour les Investissements Stratégiques est entré en phase de mise en œuvre. En une année, la dynamique d'investissement ambitieuse du gouvernement fédéral s'est concrétisée par plusieurs décisions concrètes importantes :

- Investissements dans **le rail** pour un montant de 6 milliards d'euros, de 2018 à 2020
- Soutien du **projet MYRRHA** (Multi-purpose hYbrid Research Reactor for High-tech Applications) pour un montant de 550 millions d'euros, de 2019 à 2038
- Soutien du **projet Smart-IRE** (Institut national des radioéléments) pour un montant de 52 millions d'euros, de 2019 à 2020
- Investissement dans un nouveau bâtiment pour accueillir **Sciensano** pour un montant de 70 millions d'euros d'ici 2021
- Investissement dans un nouveau bâtiment de recherche sur la dynamique des fluides pour **l'Institut von Karman**, pour un montant de 25 millions d'euros d'ici 2020
- Lancement d'un fonds d'investissement pour l'infrastructure **«Infrastructure for Belgium»** par la SFPI (Société fédérale de participations et d'investissement) en partenariat avec Synatom et AG Insurance, qui devrait permettre de mobiliser près de 2 milliards d'euros d'investissement
- Investissement conjoint des Régions et de l'Etat fédéral dans le cadre de **l'Alliance européenne pour les batteries** pour un montant de 275 millions d'euros d'ici 2024
- Participation de toutes les entités du pays dans le cadre du **projet Euro-HPC** (European High-Performance Computing Joint Undertaking) pour un montant de 15 millions d'euros au total

### Une nouvelle structure de gouvernance pour les investissements stratégiques

Lors du Comité de concertation du 7 novembre 2018, un nouvel organe a été créé pour faciliter la prise de décision et favoriser les échanges concernant les investissements stratégiques de nature interfédérale : **la Conférence interministérielle pour les investissements stratégiques**. Un secrétariat permanent pour la mise en œuvre du Pacte a par ailleurs été créé auprès du SPF Chancellerie du Premier Ministre.

Le Comité de concertation du 27 mars 2019 a décidé de concentrer les travaux de la Conférence interministérielle sur quatre priorités :

1. Gouvernance interfédérale et synergie avec les instances européennes

2. Cadre réglementaire et administratif
3. Mobilisation du capital
4. Révision des règles budgétaires européennes

Ces priorités ont fait ou feront l'objet de réunions au niveau des taskforces (niveau cellules stratégiques des ministres) et des chantiers (niveau administration ou secteur privé) durant la deuxième partie de l'année 2019.

### **Pour rappel**

Le Pacte National pour les Investissements Stratégiques est une initiative visant à fédérer tous les acteurs de l'investissement en Belgique autour d'une vision commune à l'horizon 2030. Le Comité stratégique a identifié entre 144 et 155 milliards d'euros d'investissement nécessaires d'ici 2030. Ces investissements sont répartis dans six domaines prioritaires : **Numérique, Cybersécurité, Enseignement, Soins de santé, Energie, Mobilité.**

à <https://www.npsi-pnis.be>

### **Pour plus d'information :**

Cellule stratégique du Premier ministre

Barend Leyts : +32 486 22 68 65  
[journalists@premier.fed.be](mailto:journalists@premier.fed.be)

SPF Chancellerie du Premier Ministre  
Rue de la Loi 16 - 1000 Bruxelles  
[www.premier.be](http://www.premier.be)

---

**URL source:** <https://premier.wilmes-ii.archive.belgium.be/fr/pacte-national-pour-les-investissements-strat%C3%A9giques>